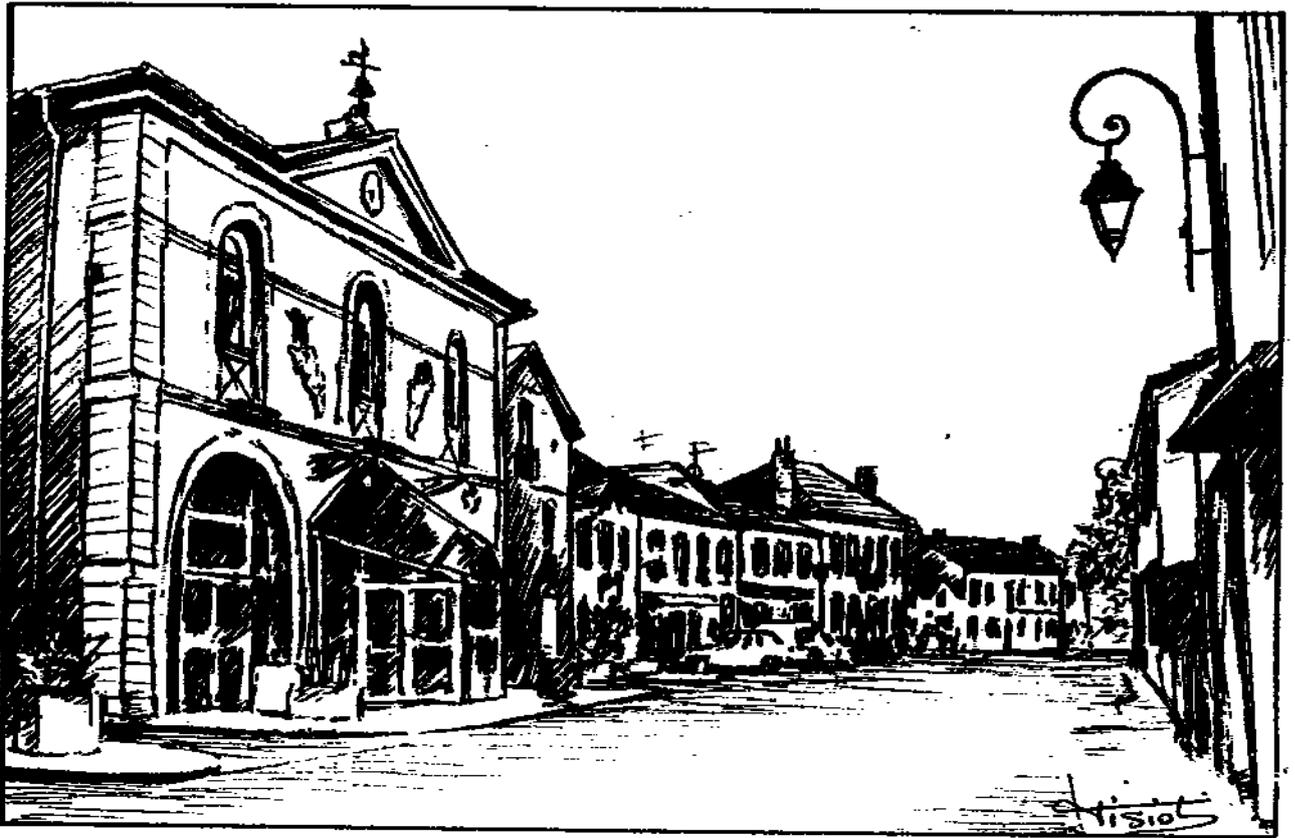


VIELLA

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS JUN 2005 - Numéro 7



Sommaire :	Pages 2 et 3 - Les travaux	Page 6 - Informations
	Page 4 - Etat Civil	Page 7 - Communiqué / Xylophages
	Page 5 - Centres de loisirs	Pages 9 et 10 - Canicule / Prévention

Le mot du Maire :

Sur ce bulletin, nous avons fait le point sur la piscine. Les travaux engagés étaient nécessaires pour la mise en conformité de l'ensemble du système de traitement de l'eau. Une deuxième tranche de travaux est envisagée pour la réfection des plages et des bassins. D'autres projets restent suspendus à ce jour, mais pourront être réalisés dans les prochaines années selon les finances de la Commune. Vous trouverez également le bilan de la campagne sur les termites et xylophages, car chaque bâtiment peut être concerné.

En page 9 et 10, j'attire l'attention des personnes âgées et vulnérables en cas de canicule et fortes chaleurs. Nous devons - chacun à notre niveau - être vigilant afin de pouvoir intervenir pour préserver la santé de tous. Enfin, je vous souhaite à tous de bonnes fêtes à Viella et de bonnes vacances !

INTERNET - HAUT DEBIT Suite

Les internautes souhaitent pouvoir bénéficier de l'accès à l'INTERNET à Haut Débit via la technologie ADSL dans les meilleurs délais.

Le calendrier de déploiement de l'ADSL dans le Gers se répartit sur 2005 et 2006.

Viella figure sur le calendrier 2^{ème} semestre 2006. Il va donc falloir être patient ! Une heureuse surprise attend peut-être les viellanais puisque le site INTERNET de France Telecom indique la possibilité de la mise en service de l'ADSL sur la Commune dès septembre 2005.





Le marché public de mise en conformité et de réfection de la piscine municipale de Viella a été signé en février 2005 et notifié aux deux entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres réunie le 16 février 2005.

La première entreprise chargée de réaliser des travaux de gros œuvre est BATIGERS (Siège : Zone artisanale 32160 Plaisance du Gers).

- Les travaux neufs consistent à :
- Créer un bac tampon et une tranchée de liaison avec les locaux techniques existants.
 - Créer une tranchée le long des bassins pour l'alimentation des divers percements et des saignées.
 - Réaliser l'enlèvement et la repose des pavés autobloquants existants dans l'enceinte des tranchées.
 - Remettre à niveau les sols du local technique.
 - Créer un local de stockage pour les produits de traitement.

La deuxième entreprise chargée de l'hydraulicité est CERT SARL (Siège : ZI Allées Ferdinand de Lesseps 33470 Gujan-Mestras).

- On citera pour résumer que cette entreprise doit mettre en place :
- l'équipement du bac tampon (compteur d'eau, vanne, filtre de protection vidange, contrôleur de niveau)
 - la pré filtration et la pompe de filtration
 - les filtres
 - le refoulement et la vidange
 - le traitement de l'eau
 - le nettoyage des bassins
 - la mise aux normes de l'électricité du local technique seul.

L'ensemble de cette première tranche de travaux n'est pas visible depuis l'extérieur car non accessible au public. Ce chantier s'avérait néanmoins nécessaire, son coût est de 62 988.60 € pour le gros œuvre et 96 022.06 € pour l'hydraulicité, soit un total TTC de 159 010.66 €.

Le coût des conventions obligatoires avec un organisme de contrôle indépendant qui est l'APAVE s'élève à 4 300 €.

La réception des travaux est fixée le 29 juin 2005.

Sauf incident de dernière minute, la piscine municipale de Viella ouvrira le 1^{er} juillet comme prévu.



Les travaux réalisés



Par la Commune :

1 - Réfection toiture de l'église :

Une entreprise a dû intervenir pour remplacer en urgence un arbalétrier, pièce maîtresse de charpente, qui menaçait une partie de l'édifice.

Montant des travaux : 11 795 €

2 - Presbytère :

Le logement est terminé et loué depuis le 1^{er} avril 2005 pour la somme de 460 €.

Il est à noter que Bernard RIBERT a accompli un travail d'artisan et a apporté toutes ses compétences dans la réalisation du logement communal. Nous l'en félicitons.

Ce logement a été réalisé avec goût et recueilli l'unanimité.

A noter que le temps passé par Bernard RIBERT à ce logement du presbytère, ne lui a pas permis d'effectuer certains travaux dans la Commune dans les délais habituels et pourtant nécessaires à son entretien.

Par la Communauté des Communes :

Assainissement individuel :

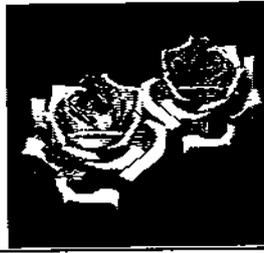
- C'est la Communauté de Communes des Monts et Vallées de l'Adour (CCMVA) qui assure la compétence en matière d'assainissement **non collectif**.
- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 impose la mise en place au 31 décembre 2005 d'un service de contrôle de l'assainissement non collectif.
- Courant 2004, la CCMVA a engagé une démarche de zonage sur le territoire de notre commune, hors agglomération, pour déterminer le degré de perméabilité des sols et pour ensuite définir la filière d'épandage appropriée.
- A partir du 1^{er} janvier 2006, le contrôle de tous les équipements particuliers en place sera réalisé ; un rapport indiquant la conformité ou non des installations ainsi que la liste des travaux à effectuer pour assurer la mise en conformité, sera remis à chaque propriétaire.
- La responsabilité de la réalisation et du bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement **non collectif** incombe aux propriétaires des maisons ou des immeubles.
- Certains dossiers de mise en conformité des installations d'assainissement non collectifs pourront obtenir des aides financières pour la réalisation des travaux.
- Suite à l'enquête réalisée sur notre commune, le bureau d'étude a présenté à la CCMVA et à Monsieur le Maire, un rapport indiquant les filières à mettre en place dans chaque zone habitée.

Assainissement collectif :

- La compétence en matière d'assainissement collectif incombe à la commune
- Le bureau d'étude SIEE a réalisé une étude de l'assainissement collectif du village. Le rapport a été présenté en Mairie ; il sera ensuite soumis au Conseil municipal.



ETAT CIVIL



Ils ont vécu à Viella et ils nous ont quittés :

Madame DUCOUSSO Elise Georgette le 3 juin 2004
Monsieur CASSOU Henri Raoul Félix le 17 septembre 2004
Madame CARON née FARRIS Marguerite le 6 octobre 2004
Madame THOMAS née TOUTON Irène Amélie Paule le 6 novembre 2004
Monsieur NAVARRANE Jean Joseph le 23 novembre 2004
Madame DABADIE née PEYRUC Anna Alexine Amélie le 25 février 2005
Monsieur DARTIGUE Eli Charles Joseph le 25 février 2005
Monsieur CAMBERBET - HARDOY René Jean le 2 mars 2005
Madame KRYL née MOREL Marguerite le 3 avril 2005
Madame AIMABLE née LAGOUARDETTE Mathide Henriette le 5 juin 2005

Ils sont les bienvenus :

BAYONNETTE Martin né le 4 avril 2004
DABADIE Julie Alice née le 12 août 2004
FOUCAULT Simon né le 23 mars 2004
MICHEL Sarah née le 6 mai 2004
BACHELIER Ohian né le 23 janvier 2005
GOURGVES Margot née le 15 mars 2005
GALHANO Lili Wendy née le 28 avril 2005
BISTAMPOEY Célia née le 9 juin 2005

Et tous nos vœux de bonheur à :

DUJAC-CASSOU Claude Anne et POUVEY Christian André mariés le 26 juin 2004
PERROY Céline Magali et PAZ DEL SOCORRO David mariés le 31 juillet 2004
BŒUF Christelle et PEDARREGAIX Yannick Alain mariés le 7 août 2004
PLESSIS Muriel et DARRÉ Benoit Jean-Louis mariés le 4 septembre 2004





Centres de loisirs :

Pour tous les enfants et adolescents,

deux centres de loisirs

proposent de nombreuses activités, des sorties, des découvertes, des jeux, etc.

1 - Le centre de loisirs sans hébergement de la Communauté de Communes des Monts et Vallées de l' Adour se situe sur deux sites :

- pour les enfants de 3 à 6 ans Ecole maternelle de Riscle Tel : 05 62 69 76 31
- pour les enfants de 6 à 14 ans Salle Arènes Loisirs Tel : 05 62 69 72 55

Ouverture le lundi 11 juillet 2005

Fermeture le vendredi 19 août 2005

Informations et renseignements à CCMVA

Tel : 05 62 69 86 43 Fax : 05 62 69 91 95 e.mail : cc.montetvalleedeladour@wanadoo.fr

2 - « La musique est dans le pré » présente son Centre de loisirs sans hébergement au Foyer de LANNUX pour les enfants et adolescents de 4 à 16 ans

Thème : Le temps et l' espace

Deux périodes : du 11 au 29 juillet 2005 et du 1 au 19 août 2005

Informations et renseignements « La musique est dans le pré »

TEL : 05 62 09 40 76 Fax : 06 84 82 56 16 avec le soutien de la Communauté des Communes du Leez et de l' Adour et le Caisse d' allocations familiales du Gers





INFORMATIONS :

L'office du tourisme de RISCLE peut recenser les logements libres pour les proposer à la location. Ainsi, pour les propriétaires et locataires, renseignements à :

Office du tourisme de Riscle
Maison des Associations
6 place du Foirail
32400 RISCLE

Tel : 05 62 69 74 01 Fax : 05 62 69 86 07 e.mail : canton.riscle@wanadoo.fr



DIVAGATION DES CHIENS :

RAPPEL : il est interdit de laisser divaguer les chiens !

Non seulement ces animaux provoquent des salissures intolérables sur la voie publique, poubelles éventrées, déjections sur les trottoirs et devant les portes d'entrée de certaines maisons, mais aussi, ils menacent les cyclistes et les motocyclistes.

La responsabilité des propriétaires pourra être engagée en cas d'accidents.

Le Conseil Municipal rappelle les divers arrêtés municipaux pris concernant la divagation des chiens et demande aux propriétaires un peu de civisme, pour garder leurs animaux dans leurs propriétés.



EGLISE

► Afin de compléter un récent inventaire, les personnes qui auraient - par le passé - pris chez eux des objets de culte ou des biens de l'église afin de les préserver, peuvent le signaler à la Mairie.



Avis aux associations : Le bulletin municipal vous réserve une place pour annoncer les différentes manifestations que vous organisez.



FÊTE LOCALE DE VIELLA

- 14 juillet : « Paint Ball » au stade à partir de 9 heures. En soirée, méchoui et bal.
- 15 juillet : En soirée, grillades aux arènes, concours de quilles et bal disco.
- 16 juillet : Concours de pêche local à 8 H, concours de pétanque à 14 H, course de l'avenir à 18 H, BODEGA et bal en soirée.
- 17 juillet : Célébration religieuse, Apéritif, Baptême de l'air en hélicoptère, jeux d'arènes, Soirée tapas et bal disco.
- 18 juillet : Repas viellanais.

Un programme complet vous sera distribué lors de la vente des cartes de membres prochainement. Le Comité convie tous les viellanais à la fête du village.

Mairie de VIELLA

Grand rue du Pacherenc

32400

Tel : 05 62 69 74 16

Fax : 05 62 69 90 87

Viella le 2 décembre 2004

Communiqué : **Infestation xylophages** **Campagne d'information et d'évaluation** **RESULTAT**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après la cartographie xylophages 2004 de la Commune de VIELLA.

Notre campagne de dépistage xylophages, en application de la Loi N° 99-471 du 08/06/1999, campagne réalisée par CABEXI, Cabinet d'experts indépendants, est instructive et je vous remercie de l'attention que vous avez portée à ce problème.

En effet, 22 diagnostics, pris en charge par la Commune, furent effectués. Ces diagnostics relèvent d'habitations privées dont les propriétaires furent volontaires - je les en remercie -, complété par certains bâtiments communaux.

CELA EST SUFFISANT EN TERME DE FIABILITE DE L'ETUDE.

Apparaissent 3 points notables :

- Sur les 22 diagnostics, TROIS cas de termites sont détectés sur la Commune de VIELLA
- Le coefficient de présence des insectes xylophages (tous confondus : capricornes, vrillettes termites) est d'environ 45 % pour les bâtiments de plus de 10 ans.
- De ce que nous savons par ailleurs, trop de bâtiments ne sont plus ou pas sous traitement préventif, ce qui doit attirer votre attention.

En conséquence, s'il ne convient pas d'alarmer la population, il reste néanmoins raisonnable que chacun prenne ses responsabilités. D'abord, ceux qui ont participé à la campagne et qui désormais savent, mais plus encore, et en particulier ceux dont les maisons n'ont pas été diagnostiquées.

Il en découle un effort important pour le plus grand nombre afin de protéger les bâtiments et habitations de plus de 10 ans.

En effet, si ceux qui ne sont pas prémunis font un traitement préventif et ceux qui sont atteints un traitement curatif, de toute évidence, la lutte ainsi entamée ne peut que faire reculer le phénomène si ce n'est l'éradiquer.

L'objectif de la nouvelle loi est d'agir face à ce fléau national. Elle exige des Maires, dans l'intérêt des Administrés d'exercer une surveillance particulière à ce sujet.

Pour ce qui nous concerne, nous restons particulièrement vigilants.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus cordiaux.

Le Maire,
Jean-Louis DUBOSC



COMMUNE DE VIELLA - GERS -

CARTOGRAPHIE XYLOPHAGES DE LA COMMUNE ETE 2004

Campagne communale en application de la loi n° 471 du 8 Juin 1999 "lutte contre les nuisances" et autres mesures xylophages

ECHANTILLON DE 22 DIAGNOSTICS DE PARTICULIERS & BATIMENTS COMMUNAUX

3 CAS DE TERMITES DÉTECTÉS SUR LA COMMUNE

HISTORIQUE DE 5 INSECTES XYLOPHAGES PRÉSENTS SUR VIELLA (dont 3 cas de CAPRICORNES & VRIILLETES)





BATIMENTS & PATRIMOINES SAINS

54,55 %

BATIMENTS & PATRIMOINES INFESTÉS*



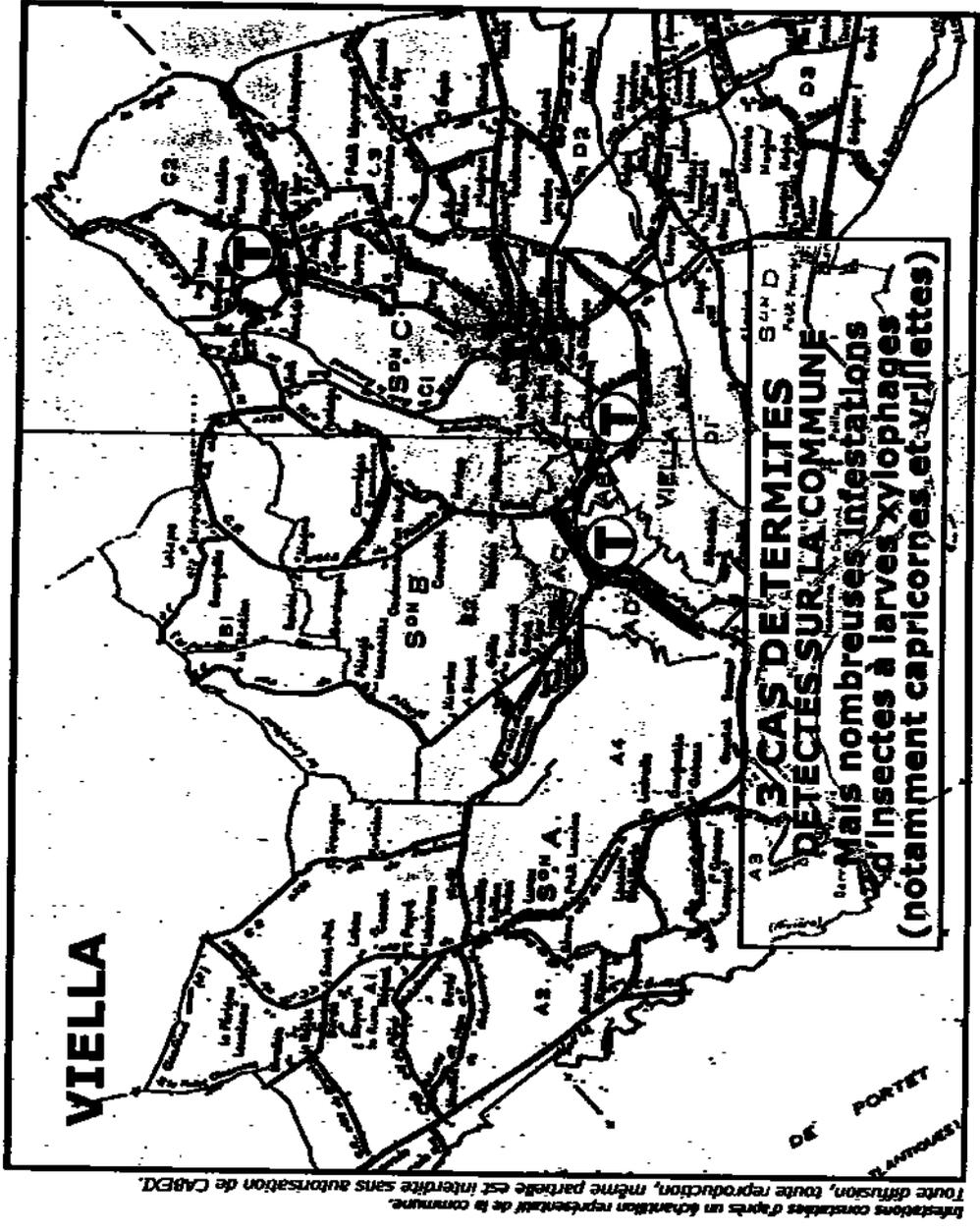
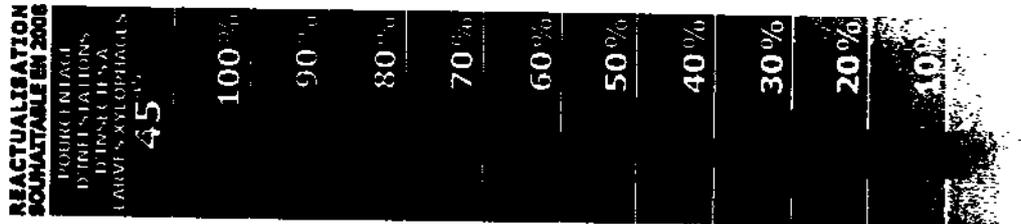


45 %

NC ne sont actuellement aucun traitement protection contre les xylophages

NC ne sont plus sous protection contre les xylophages

*Insectes à larves xylophages (capricornes et vriillettes)



CABEXI

Carte éditée par

N° Indigo 0 820 888 752

Mairie de VIELLA
Grand rue du Pacherenc
32400

Viella le 20 juin 2005

Tel : 05 62 69 74 16
Fax : 05 62 69 90 87
Secrétariat : 8H à 12 H Sauf jeudi

Madame, Monsieur,

A la suite de la canicule d'août 2003, il a été instauré un « Plan de Gestion d'une Canicule Départemental ». Ainsi, la Loi du 30 juin 2004 et le Décret du 1^{er} septembre 2004, fixent un dispositif de veille et d'alerte et institue un registre nominatif communal des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées isolées à domicile.

Le but est de permettre - *en cas de déclenchement de l'alerte liée à un épisode climatique extrême ou à des situations exceptionnelles* - l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux au domicile des personnes vulnérables.

C'est pourquoi, je vous propose, **si vous le souhaitez**, de retourner le coupon ci-dessous après l'avoir complété, daté et signé, en vue de figurer sur le registre communal de Viella.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Maire,
Jean-Louis DUBOSC

Je soussigné(e), NOM : Prénom :

Date de naissance : Téléphone :

Adresse :

Personne de l'entourage à prévenir en cas d'urgence (préciser Nom, Prénom et téléphone) :

.....

.....

Accepte que les coordonnées mentionnées ci-dessus figurent sur le registre communal établi en Mairie de VIELLA.

Le but de ce registre est de permettre (si nécessaire) l'intervention de services sanitaires et/ou sociaux à mon domicile, en cas de déclenchement d'une alerte liée à une situation exceptionnelle. Je suis informé(e) de l'existence d'un droit d'accès et de rectification de ces données sur ma demande.

Date :

Signature :

Il y aura déclenchement du Plan canicule par le Préfet du Gers, si nous passons
TROIS jours consécutifs avec + 20 degrés la nuit et + 36 degrés le jour selon les critères de
la météorologie nationale.

EN CAS DE BESOIN D'ASSISTANCE :

- **15 ou 18 Services d'urgence**
- Assistance Préfecture (Service défense protection civile) 05 62 61 43 60
- CLIC Nogaro (Centre local d'informations et de coordination) 05 62 08 86 83
- **Docteur LOPEZ à VIELLA 05 62 69 74 34**
- **Pharmacie de VIELLA 05 62 69 89 91**
- **Mairie de VIELLA 05 62 69 74 16**

Chaleur accablante, conseils pratiques et recommandations :

- 1 – Boire beaucoup de liquide sans attendre d'avoir soif, sauf s'il y a contre-indication médicale
- 2 – Eviter les boissons alcoolisées ou à forte teneur en caféine (cafés, thé, colas) ou très sucrées, car ces liquides font perdre des fluides corporels
- 3 – S'installer si possible dans un endroit frais, à l'air climatisé ou à l'ombre
- 4 – Eviter les activités et les exercices intenses à l'extérieur
- 5 – Se protéger du soleil, porter des vêtements légers, de préférence de couleur pâle et un chapeau
- 6 – Prendre une douche ou un bain à l'eau fraîche
- 7 – Se munir d'un climatiseur pour rafraîchir le logement, ou passer quelques heures dans un endroit climatisé pour aider le corps à contrôler sa température

